

Directeur général de TV Lux (H/F) – Description de fonction / Appel à candidatures

TV Lux est la télévision locale de la province de Luxembourg. Elle emploie 28 ETP salariés ainsi qu'une quinzaine de collaborateurs extérieurs. Elle dispose d'un budget composé à la fois de subventions et de ressources financières propres.

La télévision a pour but et pour mission de service public de contribuer au développement culturel, économique et social de sa zone de couverture par la réalisation, la production et la diffusion de programmes audiovisuels d'information, d'animation, de développement culturel et d'éducation permanente.

L'ancrage local est la raison d'être de la chaîne. TV Lux est un média d'information de proximité de référence sur sa zone de couverture, multi-plate-formes et pluri-médias.

Compte tenu de ses missions de service public, le développement de synergies avec les autres télévisions locales de Wallonie-Bruxelles d'une part, avec la RTBF d'autre part, est une priorité, dans le respect de son indépendance et de sa mission.

Mission de la fonction

Sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Bureau, le Directeur général :

- est responsable devant le Bureau et le CA des tâches qu'il assume et il leur fait régulièrement rapport ;
- exerce la gestion journalière qui porte à la fois sur la gestion administrative, comptable, commerciale, financière, technique, sur la gestion du personnel et sur la direction des programmes.

Le Directeur général définit et met en place, en synergie avec les instances de la télévision, la stratégie de développement de TV Lux à court, moyen et long terme pour répondre aux défis de transformation du secteur et aux impératifs d'évolution et d'innovation des télévisions locales.

Il initie les projets de développement de la télévision sur les différents supports ou canaux de diffusion actuels ou à venir (télévision linéaire, web, réseaux sociaux,...), les anime, et veille à les mener à bien en étant garant de la cohérence, de la stratégie, des solutions et des actions entreprises par les différents départements.

Il entretient les contacts avec les partenaires externes et internes, les téléspectateurs, auditeurs, internautes, acteurs des réseaux sociaux, ainsi que les médias et tous les interlocuteurs nécessaires pour contribuer au développement de TV Lux et de son projet.

Il veille au respect de l'indépendance éditoriale de la Rédaction.

Responsabilités

Sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Bureau, le Directeur général assure la gestion administrative, commerciale et financière, la gestion du personnel et la direction des programmes.

a) Gestion administrative et financière

Il assure et supervise l'organisation et la gestion du secrétariat administratif et de la comptabilité.

Il établit à l'intention des instances de l'Association les projets de budget de fonctionnement et d'équipement, les comptes d'exécution des budgets, ainsi que les balances périodiques des comptes.

Il assure l'équilibre budgétaire de TV Lux.

Il veille tout particulièrement au développement des activités commerciales de TV Lux.

Il assure toutes relations utiles et nécessaires avec les pouvoirs de tutelle et subsidants en matière de subventions, rapports d'activités et autres obligations imposées par ces pouvoirs.

Il prend toute décision en matière de fonctionnement et d'équipement.

b) Gestion du personnel

Il développe une gestion active des collaborateurs pour les placer dans une dynamique positive d'apprentissage et d'adaptation et favoriser une organisation optimale.

Il anime et coordonne l'équipe de direction avec laquelle il organise les tâches, missions et attributions parmi le personnel.

Il veille au respect des règles de sécurité, d'hygiène et de discipline en vigueur.

Il assure l'application du règlement de travail et de tous autres règlements adoptés par le Conseil d'administration.

Il assure la représentation de l'Association dans les négociations avec le personnel et les organisations syndicales.

Il engage et licencie du personnel en application des décisions du Conseil d'administration.

Il est le garant de la communication interne.

c) Direction des programmes

Le Directeur général propose et met en œuvre la grille des programmes. Il définit le cadre de diffusion des programmes et leur durée.

Il recherche et rassemble les moyens financiers pour atteindre les objectifs poursuivis en matière de production des programmes.

Il négocie les achats et locations de matériel. Il décide de toute collaboration rémunérée de personnes extérieures à l'Association, pour la réalisation de la grille des programmes dans les conditions fixées par le Bureau et/ou le Conseil d'administration.

Profil :

- Vous êtes titulaire d'un master (gestion, communication,...) et/ou disposez d'une expérience probante en gestion d'entreprise ou d'association.
- Vous disposez particulièrement d'une expérience en matière de gestion administrative, financière et des ressources humaines.
- Vous disposez d'une expérience managériale avérée d'équipes et vous avez une capacité à motiver et à susciter l'adhésion.
- Vous connaissez bien le secteur des médias, son évolution numérique et multi-médias. Vous éprouvez un intérêt marqué pour les nouvelles technologies.
- Vous avez une capacité à donner les orientations, à structurer, à organiser et mesurer ainsi qu'à développer les qualités relationnelles au sein de la télévision.
- Vous faites preuve de créativité, de flexibilité et de pondération dans vos communications internes et externes.
- Vous habitez la province de Luxembourg ou vous en avez une bonne connaissance.

Offre :

- Un contrat à durée indéterminée, dans une fonction à responsabilités variées, dans un secteur passionnant et en évolution constante ;
- L'opportunité d'apporter votre touche personnelle dans l'évolution stratégique de l'ASBL et les défis qui se présentent ;
- La perspective de contacts très diversifiés, en interne et en externe ;
- Un cadre de travail agréable dans un bâtiment spécialement conçu pour la télévision et les métiers de l'image ;
- Un package salarial convenant à hauteur de la fonction.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à adresser avant le 29 février 2020 au Président de l'ASBL TV Lux à l'adresse pierre.neuville@tvlux.be. Elles seront traitées dans la confidentialité. Elles comprendront une lettre de candidature motivée et un curriculum vitae.